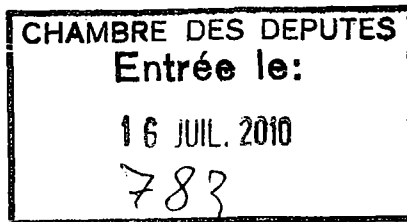




Monsieur Laurent Mosar
Président de la Chambre des
Député-e-s
Luxembourg



Luxembourg, le 16 juillet 2010

Monsieur le Président,

Conformément à notre règlement interne, je me permets de poser une **question parlementaire** à Madame la Ministre de la Culture et à Monsieur le Ministre délégué à l'Economie Solidaire.

Me référant à la récente ouverture d'une bibliothèque solidaire en réseau « Bicher3 » à Hespérange, Pétange et Esch-sur-Alzette, destinée à favoriser la circulation des œuvres et la propagation des savoirs, j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Culture et à Monsieur le Ministre délégué à l'Economie Solidaire :

- **De quels moyens financiers, personnels et logistiques disposent ces nouveaux centres bibliothécaires?**
- **Est-ce que la mission et le fonctionnement de ces centres ont été définis? Selon quels critères de qualité opèrent ces bibliothèques solidaires? Ces critères sont-ils conformes à la loi du 24 juin 2010 relative aux bibliothèques publiques ?**
- **Y-a-t-il coopération et coordination entre les bibliothèques associatives de type « Bicher 3 » et les bibliothèques publiques existantes?**
- **Est-ce que les bibliothèques solidaires selon le modèle « Bicher3 » peuvent être considérées comme une alternative à la création de bibliothèques publiques qui doivent respecter les critères fixés par la loi du 24 juin 2010 relative aux bibliothèques publiques ?**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

Claude Adam
député